

DELIBERATION N° 43

Rencontres Jeunesses 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 29 juin 2016 et sous la présidence de Monsieur Jumel Sébastien.

Sont présents : M. Jumel Sébastien, M. Langlois Nicolas, Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Buiche Marie-Luce, M. Eloy Frédéric (de la question n°6 à la question n°48), Mme Audigou Sabine, M. Lecanu Lucien, M. Lefebvre François, Mme Gaillard Marie-Catherine, M. Desmarest Luc, M. Begos Yves, Mme Cyprien Jocelyne, M. Verger Daniel, Mme Roussel Annette, M. Patrix Dominique, M. Ménard Joël (de la question n°15 à la question N°48), Mme Avril Jolanta, Mme Paresy Nathalie, Mme Leteissier Véronique, M. Bussy Florent, M. Pajot Mickaël (de la question n°1 à la question n°5), M. Petit Michel, Mme Ortilion Ghislaine (de la question n°15 à la question n°48), M. Gautier André, Mme Ouvry Annie, M. Bazin Jean, M. Brebion Bernard, M. Pestrinaux Gérard, Mme Levasseur Virginie, M. Pasco Christian.

Sont absents et excusés : Mme Ridel Patricia, M. Weisz Frédéric, M. Eloy Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. Ménard Joël (de la question n°1 à la question n°14), M. Carel Patrick, Mme Bouvier-Lafosse Isabelle, Mme Clapisson Paquita, Mme Buquet Estelle, M. Pajot Mickaël (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice, Mme Anger Elodie, Mme Ortilion Ghislaine (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra

Pouvoirs ont été donnés par : Mme Ridel Patricia à M. Jumel Sébastien, M. Weisz Frédéric à M. Bussy Florent, M. Ménard Joël à M. Langlois Nicolas (de la question n°1 à 14), M. Carel Patrick à M. Begos Yves, Mme Bouvier-Lafosse à M. Lefebvre François, Mme Clapisson Paquita à M. Lecanu Lucien, Mme Buquet Estelle à Mme Buiche Marie-Luce, M. Pajot Mickaël à M. Patrix Dominique (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice à Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Anger Elodie à Mme Audigou Sabine, Mme Ortilion Ghislaine à M. Gautier André (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra à M. Brebion Bernard

Le quorum était atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Langlois Nicolas

.../...

Rapporteur : Frédéric Eloy

Elaborées dans le cadre de la démarche d'Expérimentation jeunesse et pilotées par le service jeunesse de la Ville de Dieppe, les Rencontres de Jeunesses ont vocation à mettre en synergie l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la jeunesse mais surtout à promouvoir les initiatives portées par les jeunes sur le territoire dieppois. Ainsi, cet évènement est centré sur la participation, l'engagement et l'expression des jeunes et la valorisation de leurs initiatives.

Cet évènement permet aussi de présenter et de partager un certain nombre d'actions existantes sur le territoire dieppois à destination des jeunes. C'est pourquoi plusieurs pôles thématiques seront mis en place : sport / sciences et techniques / artistique / citoyenneté. Les rencontres de jeunesse 2016 se tiendront le samedi 15 octobre 2016 au centre Jean Renoir à partir de 13h30 jusqu'en soirée.

De la même façon qu'en 2015, afin de permettre l'expression, un plateau radio et des concours seront mis en place pour la tenue de débats et d'échanges publics avec les jeunes dieppois.

Un concours de « Unes » de journaux suscitant l'expression des jeunes dieppois sur la thématique « La fête à Dieppe » sera proposé durant les semaines en amont de cette journée (cf règlement en annexe).

Le « concours de projets » sera également renouvelé pour cette nouvelle édition. Ce concours devra permettre la mise en lumière des initiatives portées par les jeunes dieppois. Cet évènement est ainsi un espace de présentation pour les projets soutenus dans le cadre de la « bourse à Projets Jeunes » (cf. règlement en annexe).

Par ailleurs, un temps de valorisation des jeunes ayant accompli des actions « remarquables » sera proposé lors de cette journée.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales

Considérant l'avis de la commission n°2 du 28 juin 2016

Après en avoir, délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver ces projets**
- **de valider le règlement du « concours de projets » et du concours de « Unes » de journaux**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--